

Construction d'une salle de réunion et de mariage pour la
Commune
de
Courcelles-sur-Seine

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES



PA La Chartreuse - 3 rue Antoine De Lavoisier
B.P. 21
27940 AUBEVOYE

Tél : 02 32 51 76 03
Fax : 02 32 51 67 94
Mail : contact@space15.fr
Site : space15.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Date limite de réception des offres
26/07/2021 à 8h00 délai de rigueur**

Sommaire

CHAPITRE 0 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
0. 1 - Objet du contrat	3
0. 2 - Les intervenants	3
0. 3 - Etendue de la consultation.....	3
0. 4 - Mode de règlement du marché.....	3
0. 5 - Décomposition de la consultation.....	4
CHAPITRE 1 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
1. 1 - Durée du marché - Délais d'exécution	4
1. 1.1 - Solution de base et variantes.....	4
1. 1.2 - Délai de validité des offres	4
1. 1.3 - Négociation	5
CHAPITRE 2 : DOSSIER DE CONSULTATION	5
CHAPITRE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
3. 1 - Documents à produire.....	6
3. 1.1 - Pièces relatives à la candidature (ensemble des pièces avec date et signature originales)	6
3. 1.2 - Pièces relatives à l'offre.....	7
3. 2 - Visite sur site.....	8
CHAPITRE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	8
4. 1 - Examen des candidatures	8
4. 2 - Analyse des offres	8
4. 3 - Méthode de notation des offres	9
CHAPITRE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	9
CHAPITRE 6 : RECOURS	10

CHAPITRE 0 : OBJET DE LA CONSULTATION

0.1 - Objet du contrat

Le marché concerne les travaux de **démolition d'un préau existant et les travaux de construction d'une salle des de réunion et de mariage** pour la Commune de Courcelles-sur-Seine (27940). Il s'agit d'un **ERP de Type L, 5ème catégorie**.

Lieu d'exécution des travaux : Place de la mairie – 27940 Courcelles-sur-Seine.

0.2 - Les intervenants

Maître d'ouvrage :

Commune de Courcelles-sur-Seine
Place de la mairie – 27940 Courcelles-sur-Seine
Tél : 02 32 53 05 14
Mail : mairie.courcelles@wanadoo.fr

Architecte :

PHOSPHORIS D&A
4 Place Louis Armand – 75012 PARIS
Tél : 02 32 51 76 03
Mail : contact@space15.fr

Maîtrise d'œuvre :

SPACE 15
3 rue de Lavoisier – BP21 – 27940 AUBEVOYE
Tél : 02 32 51 76 03
Mail : contact@space15.fr

Bureau de contrôle :

Alpes Contrôles
50 rue Ettore Bugatti - 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray
Tél : 02 78 77 50 89
Mail : rouen@alpes-controles.fr

Coordination sécurité et protection de la santé :

Alpes Contrôles
50 rue Ettore Bugatti - 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray
Tél : 02 78 77 50 89
Mail : rouen@alpes-controles.fr

0.3 - Etendue de la consultation

La présente consultation engagée selon la procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

0.4 - Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

0. 5 - Décomposition de la consultation

Les travaux seront exécutés en une seule tranche ferme de travaux. Les travaux sont répartis en 10 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Gros Œuvre - Démolition
- Lot 3 : Charpente métallique
- Lot 4 : Couverture - Etanchéité
- Lot 5 : Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Menuiseries bois – Cloisons – Doublages - Plafonds
- Lot 7: Plomberie - CVC
- Lot 8 : Peinture
- Lot 9 : Electricité – Alarme incendie
- Lot 10 : Carrelage - Faïence

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots mais pas à tous les lots.

Pour chacun des lots, il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

CHAPITRE 1 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. 1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le délai global d'exécution des ouvrages est fixé à 7 mois y compris préparation de chantier.

Ce délai démarre à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux délivré par le Maître d'Ouvrage à l'entrepreneur.

Il comprend :

- Le délai de préparation
- Le repliement des installations de chantier

Il ne comprend pas :

- Les congés annuels qui correspondent à la période de fermeture du chantier
- Les intempéries

Les entreprises soumissionnaires doivent impérativement présenter la liste des moyens matériels et en personnels mis à disposition pour la réalisation du programme dans les délais imposés.

Observation particulière :

- Date probable de démarrage des travaux : **courant septembre 2021** – préparation courant Août

1. 1.1 - Solution de base et variantes

Le dossier de consultation comporte une solution de base **sans variantes obligatoires**, se référer au CCTP.

Les variantes libres ne seront pas autorisées.

1. 1.2 - Délai de validité des offres

Les prix sont exprimés en valeur juillet 2021.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Les marchés seront prévus à prix global et forfaitaire ferme et actualisable.

1. 1.3 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier **mais pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations** conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique.

Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre dont le prix et sera menée si elle a lieu uniquement avec les candidats dont les offres ont été jugées les trois meilleures à l'issue du classement.

Le pouvoir adjudicateur pourra engager une négociation par échange de courriel sécurisé via la plateforme de dématérialisation par lequel le candidat dépose son offre, avec les candidats en prenant en compte les coordonnées indiquées dans les dossiers de candidature.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenue responsable de l'absence de consultation par le candidat de sa messagerie, ou du caractère erroné des coordonnées transmises.

Le candidat produira en appui de son éventuelle nouvelle offre un nouvel Acte d'engagement et des pièces financières modifiées le cas-échéant.

Les éléments transmis par le candidat à l'appui de cette négociation deviendront pleinement contractuels.

CHAPITRE 2 : DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE est gratuitement mis à disposition sur le profil d'acheteur :

<http://www.mpe27.fr>

Il sera également disponible sur le site internet de la mairie de Courcelles-sur-Seine à l'adresse suivante :

<https://mairie-courcelles-sur-seine.fr/>

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement
- DC1, DC2
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P),
- Cahiers de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) pour les différents lots,
- Calendrier prévisionnel des travaux,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Plans établis par le Maître d'Œuvre suivant la liste des plans du D.C.E, étant entendu que l'ensemble de ces plans est valable pour tous les lots, quelle que soit la désignation du titre du document graphique,
- Plan général de coordination (PGC) établi par le Coordonnateur SPS,
- Rapport initial du bureau de contrôle,
- Rapport de sol
- Analyse amiante

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats peuvent s'adresser UNIQUEMENT par courriel à :

Pour des renseignements techniques :

Architecte : PHOSPHORIS D&A
4 Place Louis Armand – 75012 PARIS
Tel : 02 32 51 76 03 – Mail : contact@space15.fr

Maitrise d'œuvre : SPACE 15
3 rue de Lavoisier – BP21 – 27940 AUBEVOYE
Tel : 02 32 51 76 03 – Mail : contact@space15.fr

NOTA : les questions resteront sans réponses la dernière semaine avant la remise des offres.

Modification du dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

3.1.1 - Pièces relatives à la candidature (ensemble des pièces avec date et signature originales)

Pièce 1 : Au stade du dépôt de la candidature, l'entreprise fournit les attestations sur l'honneur suivantes :

- que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la procédure ;
- que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, et par l'article 1741 du code général des impôts ;
- que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8251-1, L. 5221-8, L. 5221-11, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du code du travail ;
- pour les entreprises assujetties, du respect des dispositions visées aux articles L 5212-1 à L 5212-4 du code du travail ;
- que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
- que le candidat n'est pas déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Pièce 2 : Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, sont à produire dans le cadre de la déclaration du candidat correspondant au formulaire DC2, conformément aux articles 2142-6, R 2142-11, R 2142-13 et R 2142-14 du code de la commande publique, à savoir :

- Moyens humains (effectif, qualification du personnel exécutant et d'encadrement, ...)
- Moyens techniques (outillages, équipement informatique, ...)
- Références similaires sur les trois dernières années (détaillées année par année) (*) avec des photos et un descriptif sommaire des travaux réalisés

(*) Les sociétés nouvellement créées pourront justifier de leurs chiffres d'affaires et de leurs références par différents moyens (expérience professionnelle du chef d'entreprise ou de ses collaborateurs).

Aucun niveau minimum spécifique de capacité n'est exigé.

Pièce 3 : Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le(s) candidat(s).

Pièce 4 : Le cas échéant, copie du ou des jugements de redressement judiciaire.

Pièce 5 : Une attestation d'assurance civile pour l'année en cours. Celle-ci devra démontrer un niveau de couverture assurantielle compatible avec le volume et la nature des travaux objet de cette consultation conformément à l'article R 2142-12 du code de la commande publique.

Pièce 6 : Le certificat de qualification « QUALIBAT » ou similaire ou à défaut les certificats de capacité de l'entreprise permettant de juger l'entreprise au regard des travaux à exécuter conformément à l'article R 2142-5 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2144-2 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

DUME (Document Unique de Marché Européen) : L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) et constituant un échange de données structurées, établi conformément au modèle fixé par le Règlement de la Commission Européenne établissant le formulaire type pour le DUME, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements demandés en application de l'article R.2143-3 du code de la commande publique.

Il est possible pour les opérateurs économiques de réutiliser le DUME d'une consultation antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

3. 1.2 - Pièces relatives à l'offre

Un projet de marché comprenant :

- Un Acte d'Engagement
- DC1, DC2
- Le devis descriptif détaillé.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment remplie.
- Le certificat de visite.
- Un R.I.B.

3.2 - Visite sur site

Les entreprises répondant aux lots de 01 à 07 et le lot 09 devront obligatoirement visiter le site concerné pour la bonne étude de leur offre. Cette visite est facultative pour les autres lots.

Cette visite obligatoire conditionne la recevabilité de la candidature.

Les dates fixées pour la visite du site sont les :

- Mardi matin, le 13 juillet 2021
- Jeudi matin, le 15 juillet 2021

Rendez-vous fixé (RDV fixé à la salle polyvalente Place de la mairie – Courcelles-sur-Seine), les entreprises prendront rendez-vous avec le secrétariat de la mairie au moins 24 heures à l'avance au

Les demandes de rendez-vous sont à effectuer par mail à l'adresse suivante :

mairie.courcelles@wanadoo.fr

Une attestation de visite sera systématiquement délivrée.

CHAPITRE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux dispositions du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

4.1 - Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées, au regard des éléments transmis en application de l'article 3.1.1 du présent règlement, en fonction : de leur capacité financière et de leurs capacités professionnelles et techniques.

Les candidatures qui ne présenteront pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes ne seront pas admises.

4.2 - Analyse des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- 40% - Prix des prestations
- 60% - Valeur technique de l'offre

La valeur technique sera jugée uniquement au regard des renseignements fournis par l'entreprise selon les sous-critères suivantes :

- Délais pour lesquels l'entreprise s'engage pour la levée des réserves (10 points)
- Indiquer 3 Expériences similaires réalisées par l'équipe désignée pour le chantier (15 points)
- Nombre et le type de personnel de l'équipe désignée pour le chantier (15 points)
- Engagement à la stabilité des ouvriers et de l'encadrement pendant toute la durée du chantier (20 points)
- Délai de réalisation de ses prestations (20 points)
- Appréhension du chantier par l'entreprise (20 points)

4.3 - Méthode de notation des offres

Pondération : $\frac{\text{Note sur } 100}{100} \times 60$

Notation du critère « Prix »

La note du prix attribuée aux candidats répondra à la formule suivante :

Note de l'offre de prix du candidat analysé = pondération x (offre de prix la moins élevée / offre de prix du candidat analysé).

Les notes obtenues au titre de chacun des critères sont affectées de leur coefficient de pondération et additionnées pour obtenir la note globale du candidat permettant ainsi le classement des offres.

L'offre ayant obtenu la meilleure note sera classée 1ère. En cas d'ex-æquo, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu. Si l'égalité persiste et en dernier ressort le prix départagera les candidats ex-æquo.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'acte d'engagement, prévaudra sur toutes autres indications.

A l'issue de la procédure d'attribution, un document finalisant les conditions d'exécution du marché sera signé entre l'acheteur et le prestataire retenu.

CHAPITRE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats devront remettre leur(s) offre(s) par voie électronique.

Cette procédure est accessible à partir du lien : <http://www.mpe27.fr>

Les candidats veilleront à communiquer une adresse mail valide et régulièrement consultée sur laquelle les notifications pourront être transmises.

La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », les formats vidéo.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros ».
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse.
- Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Conformément au II et III de l'article 10 de l'arrêté du 28 août 2006, les candidatures ou

les offres contenant des virus seront réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en sont informés dans les plus brefs délais.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique. La copie de sauvegarde contient une enveloppe (y compris pour les supports physiques électroniques). Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ».

Le candidat peut également envoyer son offre par mail avec un accusé de réception. Dans ce cas, l'offre sera envoyée à l'adresse suivante : mairie.courcelles@wanadoo.fr

CHAPITRE 6 : RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.